

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MAI 2023  
A 19 HEURES**

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Publié le **12 MAI 2023**  
ID : 085-218502235-20230509-DEL2023\_05\_01-DE

Le NEUF MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE-HERMINE sous la présidence de M. Philippe BARRÉ, Maire.

	Nombre de Conseillers Municipaux	
		- en exercice 23
Date de convocation du Conseil Municipal :	02.05.2023	- présents 15
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	02.05.2023	- votants 21
Assistaient à la réunion :	MM. BARRÉ, BEAUFOUR, BORGET, CHOUC, GUINOT, LUCAS, MENARD, MOIRE, ORVEAU, PASCREAU, PELLETIER, POUPET, RINGEARD, TRICHEREAU, TRUTEAU	
Avaient remis procuration :	Mme BAUDRY à Mme GUINOT M. BLANCHARD à M. PASCREAU M. BODET à M. TRUTEAU Mme BRUNET à M. BARRÉ Mme CORNUAULT à M. BEAUFOUR Mme PILLAUD à Mme POUPET	
Excusés :	M. AUGEREAU Mme BORDAGE	
Secrétaire de Séance :	Mme Catherine LUCAS	
Assistaient également :	M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal M. Jean-Marc Désiré LUCAS, Correspondant OUEST FRANCE	

**2023-05-01 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023**

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, certains élus ne prennent pas part au vote de certaines subventions car ils sont soit président ou membre du bureau de l'association recevant une subvention :  
M. Henri TRICHEREAU ne prend pas part au vote de la subvention de L'ANTENNE DE LA PROTECTION CIVILE dont il est membre du bureau et quitte alors la salle du conseil quand vient son tour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accorde les subventions aux associations pour 2023 :**

ASSOCIATIONS	MONTANT
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS</b>	
ACLAC	5 000.00 €
CINEMA "LE TIGRE"	3 200.00 €
FESTIVAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE	2 500.00 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	400.00 €
MELOMANIA HERMINOISE (fête de la musique)	4 000.00 €
REGARD HERMINE	300.00 €
ROULOTTES SUD VENDEE	1 000.00 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
BADMINTON	350.00 €
BOXE FRANCAISE HERMINOISE	1 300.00 €
CLUB PETANQUE HERMINOIS	2 500.00 €
ECOLE DE KARATE DU PAYS HERMINOIS	1 300.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE	500.00 €
HANDBALL HERMINOIS	300.00 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

12 MAI 2023

ID : 085-218502235-20230509-DEL2023\_05\_01-DE

HERMINE CYCLOTOURISTES	800.00 €
JAZZY DANSE	2 500.00 €
JUDO PAYS DE SAINTE-HERMINE	1 300.00 €
TENNIS CLUB	1 500.00 €
USH FOOTBALL	1 500.00 €
VENDEE FREE VOL	500.00 €
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>	
APEL ECOLE SAINTE MARIE	400.00 €
APEL COLLEGE SAINT PAUL	250.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	400.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE Collège Saint Paul	600.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE Collège de l'Anglée	600.00 €
L'OUTIL EN MAIN	1 500.00 €
AMICALE LAIQUE	3 000.00 €
<b>ASSOCIATION SECOURS ET SANTE</b>	
ANTENNE DE PROTECTION CIVILE	1 000.00 €
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	
SOUVENIR VENDEEN DE CLEMENCEAU	50.00 €
UNC - AFN SAINTE HERMINE	200.00 €

CINEMA « LE TIGRE »	3 200.00 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	250.00 €
MELOMANIA HERMINOISE (Mise à disposition de personnel)	14 204.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 404.00 €</b>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et conformément à l'article L2121-23 du CGCT, ont signé M. le Maire et le(la) secrétaire de séance.

Catherine LUCAS

Secrétaire de séance



Philippe BARRÉ

Maire de SAINTE-HERMINE

Signé électroniquement par : Philippe Barré  
Date de signature : 12/05/2023  
Qualité : Maire de Sainte Hermine

